

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nos ventes sont réglées par les conditions générales de livraison et de paiement ci-après définies. Elles constituent formellement la loi des parties pour l'ensemble des affaires que nous concluons avec nos clients, et cela même si exceptionnellement, aucune référence n'a encore été faite.

Les conditions générales d'achat de nos clients ne nous sont pas opposables, même lorsque nous ne les rejetons pas expressément.

Notre société ne peut être engagée que par une confirmation écrite portant la signature d'un mandataire dûment qualifié.

Aucune commande d'un montant inférieur à 50,00 € H.T. (valeur 2001) ne pourra être honorée par la société SDDG toutefois, en cas de facturation pour une valeur inférieure à 50,00 € H.T., des frais de gestion seront perçus à hauteur de 5,00 € H.T. par facture.

OUVERTURE DE COMPTE

Toutes les premières commandes avec la Société SDDG, se feront paiement comptant dès réception de la marchandise jusqu'à l'ouverture d'un compte. Pour cela un RIB devra impérativement nous être fourni ainsi que le numéro de SIRET.

DELAIS

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et sans engagement.

Les retards éventuels ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ni de réclamer des dommages et intérêts, à moins d'une stipulation contraire expresse de notre part.

En tout état de cause, la société SDDG est déchargée de plein droit de tout engagement relatif aux délais de livraison :

⇒ dans le cas où les conditions de paiement n'auraient pas été observées par l'acheteur.

⇒ dans le cas où les renseignements à fournir par l'acheteur ne seraient pas arrivés en temps voulu.

⇒ en cas de force majeure ou d'évènements tels que : lock-out, grève, épidémie, réquisition, incendie, inondation, accidents d'outillages, interruption ou retard dans les transports ou tout autre cas amenant un chômage total ou partiel pour la société SDDG ou ses fournisseurs.

⇒ aucun engagement ne peut être imposé à la société SDDG en cas de force majeure

EXPEDITION ET LIVRAISON

Frais de préparation de commande :

Pour toute commande, frais de préparation de commande de 4 euros H.T.

Frais de transport :

✚ Si envoi par La Poste : frais postaux en vigueur.

✚ Si envoi par Transporteur : frais transporteur en vigueur.

✚ Si commande supérieure à 1 000 euros H.T. : le port est gratuit.

✚ Si livraison par la société SDDG :

↳ En **Ile de France** :

➤ Frais de transport de 5 euros H.T.

➤ Si commande passée après 11h00 et livraison expresse dans l'après-midi demandée par le client : frais de transport de 15 euros H.T.

↳ En **Province** :

Forfait de 2% du montant H.T. de la commande.

Quel que soit le mode de transport ou les modalités de règlement du prix du transport, franco ou port dû, toutes les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient en cas d'avaries, de faire les réserves d'usage, apposées sur le bon de livraison contresigné par le transporteur ou son préposé.

Il incombe par conséquent à l'acheteur d'exercer seul, dans les délais, le recours contre le transporteur en cas de perte totale ou partielle, de détérioration, retard ou erreur quelconque.

PRIX

Nos prix sont en euros et s'entendent Hors Taxes.

Ils sont facturés sur la base des tarifs en vigueur au jour de la confirmation de commande.

Ils sont donnés à titre indicatif, ils sont révisibles en hausse ou en baisse, en fonction des conditions économiques et monétaires internationales. Ils peuvent donc être modifiés sans préavis.

REGLEMENTS

Toutes nos factures sont payables à notre siège social.

Elles sont payables soit par chèque à réception, soit par virement, soit par traite ou billet à ordre en accord préalable avec notre société.

Les contestations de facturation ne sont admises que dans les quinze jours suivant la date d'émission.

Les traites accompagnant nos factures doivent nous être retournées sous huit jours impérativement. Elles doivent être dûment acceptées et domiciliées. Tout litige sur une livraison ne peut entraîner le refus du paiement des produits hors contestation.

Tous les retards dans les paiements entraînent de plein droit et sans mise en demeure le paiement d'intérêts de retard au taux légal applicable majoré de 1,5 %.

RETOURS MARCHANDISES

Si la marchandise fournie par la société SDDG ne convient pas à l'acheteur, soit pour non conformité à la commande, soit pour erreur de quelque nature que ce soit, la réclamation devra être faite à la société SDDG dans les 15 jours de la réception de la marchandise par le destinataire, et en tout état de cause, avant l'emploi de la marchandise.

Il est entendu que toute réclamation passé ces délais est sans valeur.

Il incombe au client de stocker et d'utiliser les marchandises dans des locaux tempérés, certaines de nos marchandises craignant le gel, les températures supérieures à 30°C ou l'exposition à la lumière directe du soleil.

Les défauts de matière ou vices cachés, ne peuvent être pris en considération passé 6 mois à compter de la date de la livraison, sauf stipulations expresses contraires en rapport avec la référence livrée.

La société SDDG n'accepte aucun retour global de marchandises sans l'avoir préalablement autorisé. Le cas échéant, les frais afférents à un retour de marchandises seront à la charge du client.

La société SDDG ne peut en aucun cas être tenue pour responsable d'un emploi défectueux des produits vendus ni des conséquences de leur emploi à un autre usage que celui auquel ils sont ordinairement destinés. La garantie du vendeur est expressément limitée au remplacement des produits reconnus défectueux, à l'exception de toute autre indemnité ou dommage et intérêt. La garantie visée par l'article 1641 du Code Civil est expressément écartée par les parties.

RETARDS ET CARENCES DE PAIEMENTS

Tout paiement échelonné de fourniture entraîne l'application de la loi du 12 mai 1980 relative à la clause de réserve de propriété. Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral de leur facture.

CLAUSE PENALE

En cas de contestation relative à l'exécution d'un contrat de vente du paiement du prix, ou d'interprétation ou d'exécution des clauses et conditions énoncées ci-dessus, le Tribunal de Commerce d'Evry sera seul compétent, quel que soit le lieu de livraison, même dans le cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.